



Conseil économique et social

Distr. générale
22 août 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

161^e session

Genève, 12-15 novembre 2013

Point 4.11.2 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets de rectificatifs
à des Règlements existants proposés par le secrétariat**

Proposition de rectificatif 3 à la série 06 d'amendements au Règlement n° 83 (Émissions polluantes des véhicules des catégories M₁ et N₁)

Note du secrétariat*

Le texte ci-après a été préparé par le secrétariat pour corriger une erreur typographique concernant l'unité du diamètre des particules.

Page 7, paragraphe 2.5.1, remplacer 23 mm par 23 nm.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.